

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 26 octobre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 26 octobre 2020 à 18h30 en réunion publique.

Les 15 élus étaient présents.

Les sujets traités étaient les suivants :

- Urbanisme :

- Désaffectation et déclassement du camping du Port Lacombe : Afin d'envisager la vente du camping classé dans le domaine public, il y a lieu de constater sa désaffectation et ensuite le déclasser du domaine public. Le Conseil Municipal à l'unanimité a voté dans ce sens pour ainsi déclasser les parcelles concernées et les intégrer dans le domaine privé de la commune afin de procéder à sa cession.
- Proposition de vente du camping : Après plusieurs échanges en réunion de bureau et en réunion de travail, et consécutivement aux avis professionnels et neutres de Maître Rippert Durand, de M. Guéry, Trésorier à Decazeville, de M. Calmelly, Président d'Aveyron Développement Tourisme, de M. Raffi, Président de l'Office de Tourisme et de M. Rétif, référent départemental tourisme de la CCI, conseillant unanimement de procéder à la vente directe du camping ; Après avoir validé l'intégration dans le domaine privé de la commune du camping, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager, avec l'assistance d'agents immobiliers spécialisés dans ce type de biens, la recherche d'acquéreurs suivant deux formules (vente en crédit-bail ou vente directe du camping). Les élus décident d'inclure dans la vente une clause spécifique de maintien de l'accès pour les habitants de Flagnac au snack et à l'espace aquatique. Le conseil municipal décidera ensuite du choix de la meilleure offre pour la commune.
- Taxe d'aménagement : L'ensemble du conseil, décide de reconduire pour 3 ans les exonérations facultatives actuelles de la taxe d'aménagement.

- Personnel :

- Création d'un poste de Rédacteur : La secrétaire de mairie embauchée en avril 2020 étant sur la liste d'aptitude suite à la réussite de son concours de rédacteur, le conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur afin de pouvoir la nommer sur ce poste à compter du 1^{er} janvier 2021.
- Modification du RIFSEEP : Afin de prendre en compte les évolutions de carrière, de compétences et de technicité des agents communaux, le conseil municipal décide à l'unanimité de revaloriser le montant de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise des adjoints techniques catégorie 2 et de créer le cadre d'emploi des rédacteurs en tant que bénéficiaires.
- Fixation du taux de promus/promouvables : Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental en date du 14 octobre 2020, le conseil municipal fixe le taux d'avancement de grade pour ses employés à 100% pour tous les grades et pendant la totalité du mandat.

- Intercommunalité :

- Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil les rapports d'activités de l'eau/assainissement, les déchets et les autres activités ainsi que le compte administratif 2019 de Decazeville Communauté conformément à l'article L 5211-39 du CGCT.

- Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les élus que 8 candidats ont répondu à l'appel d'offres de la Maîtrise d'œuvre pour la revitalisation du centre bourg. 4 des 8 candidats ont été

sélectionnés par la commission d'appel d'offres. Le jury final se réunira le 10 novembre 2020 à 14 heures pour sélectionner le groupement retenu.

- Monsieur le Maire informe les élus qu'une requête a été déposée à l'encontre de la commune par Mme Bravo devant le Tribunal Administratif de Toulouse.
- Monsieur le Maire rend compte du déroulé de la réunion publique du 9 octobre 2020 présentant le projet d'aménagement de la route de La Prade.
- François Domergue prend la parole pour informer les élus que s'est tenue la première réunion du Comité des Sages le lundi 12 octobre 2020. Cette réunion a permis à chacun de se présenter. Le règlement de cette instance a également été énoncé. De même, le représentant des sages pour le jury d'appel d'offres a été désigné en vu de la réunion du 10 novembre. M. Domergue souligne que toutes les personnes représentant le comité des sages n'ont pas forcément compris tout l'intérêt et les enjeux de cette instance. Il pense que lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 9 novembre, il serait important de préciser les attentes des élus et le fonctionnement de cette instance de manière plus précise et cadrée.
- Irène Bousquet rapporte à l'assemblée, que les élèves de CE2, CM1 ET CM2 des écoles de Flagnac et du RPI Agnac-Labessenoit ont été initiés à l'éducation de la démocratie et ont agi en tant que citoyens en élisant leurs conseillers lors des élections du conseil municipal des enfants le 16 octobre 2020. Elle précise que c'est le samedi 7 novembre que les nouveaux conseillers de cette instance éliront leur Maire Junior et ses deux adjoints. Monsieur le Maire félicite les nouveaux élus et remercie tous les enfants et leurs enseignantes de s'être autant investis dans cette démarche démocratique. Il remercie également les conseillers municipaux qui y ont participé.
- Monsieur le Maire ajoute que si la cérémonie de la commémoration du 11 novembre peut se faire, les conseillers municipaux des jeunes et les représentants du Comité des Sages seront conviés à y participer.
- Monsieur le Maire prévient le conseil qu'une réunion est prévue le 18 novembre avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'environnement) pour accompagner la commune dans l'étude du projet de revitalisation du centre bourg de Flagnac. Les élus qui le peuvent sont invités à s'y joindre.
- Olivier Lantuéjoul, 1^{er} Adjoint, informe le conseil que la rédaction du bulletin municipal 2020 est en cours.
- Monsieur le Maire informe qu'il est intervenu auprès de Decazeville Communauté pour des problèmes de ramassage scolaire et plus précisément sur un point de ramassage situé au lieu-dit Merle. Il estimait que cet arrêt était dangereux et non doté d'un abri pour se protéger des intempéries. Sa demande a été prise en compte et le point de ramassage va être modifié.

Fin de la réunion : 20h00

Fait à Flagnac le 28/10/2020

Le maire

P Tieulié